

Droit de vote des étrangers: la désillusion

Elections communales La participation des étrangers stagne à Genève et recule à Lausanne

Les étrangers, auxquels les cantons romands ont donné des droits politiques, n'en font qu'un usage très modéré. Les élections communales de dimanche sur Vaud et Genève montrent que la participation de cette catégorie d'électeurs, qui y étaient invités pour la deuxième fois, stagne ou recule. Grosso modo, les électeurs de nationalité étrangère votent deux fois moins que les Suisses, en 2011 comme en 2006-2007.

Le canton de Genève indique que la participation des 77 000 étrangers habilités à voter a atteint cette fois 26,9%, en très légère baisse sur les 27,2% de 2007. La participation des votants suisses a atteint 43,2%, contre 39,8% il y a quatre ans.

Dans le canton de Vaud, il faut attendre plusieurs semaines pour obtenir des chiffres consolidés. Mais les données fournies par quelques villes indiquent une régression. A Lausanne, la participation parmi les 20 000 étrangers inscrits au registre

des électeurs ne dépasse pas 17,6%, alors qu'elle était de 20% en 2007. Il est vrai que la participation des Lausannois de nationalité suisse a aussi diminué dans le même temps, de 39% à 36%.

Mais à Yverdon-les-Bains, où les élections ont en revanche davantage attiré qu'il y a cinq ans, la tendance est la même. La participation des étrangers était de 24% en 2006 (Suisse: 32,8%). Elle n'est plus que de 20,6% (Suisse: 39,5%). A première vue, les différences socio-économiques ne jouent guère de rôle: à Nyon aussi, la participation des étrangers stagne à 22,6%, contre 40% pour les Suisses.

Les étrangers établis chercheraient-ils davantage à dire leur mot dans les votations? C'est tout le contraire. A Lausanne, seuls 15% d'entre eux se sont exprimés sur le projet urbanistique Métamorphose ou la taxe sur les divertissements. A Yverdon, ils n'étaient que 17,3% à s'intéresser aux caméras de surveillance,

en février 2009, contre 52% des Suisses.

«Nous espérons que la participation augmenterait, mais visiblement ce droit politique doit s'installer dans la durée», constate Anja Wyden, chancelière de l'Etat de Genève, qui estime que cette catégorie d'électeurs continue de mériter un effort spécifique d'information.

En 2006, lors du premier scrutin qui leur était ouvert, le gouvernement vaudois avait adressé une lettre à chaque étranger habilité à voter. Il s'est abstenu cette fois de toute action. La Ville de Lausanne, elle, a tenu à mener cet hiver une campagne d'information de 145 000 francs, financée aux deux tiers par une subvention de la Confédération.

Une longue évolution

Cela en valait-il le coup? «Le taux de participation général, c'est cela la vraie déception», note Gabriela Amarelle, la déléguée lausannoise à l'intégration. Et de relever que la par-

ticipation des femmes, à l'époque, a aussi mis du temps à s'installer.

«La politique des petits pas, c'est valable dans ce domaine aussi, souligne Francisco Ruiz, un pilier de la communauté espagnole et l'un des rares étrangers élus au Conseil communal (parlement) de Lausanne. Les étrangers sont les premiers à devoir faire ce travail, à transmettre la sémence de la participation.»

Reste que ce faible usage du droit de vote contribue pour l'heure à plomber la vitalité démocratique, alors qu'il était censé la doper. Cela ne manquera sûrement pas de servir d'argument aux adversaires des droits politiques des étrangers, au moment où une extension de ceux-ci est à l'agenda dans les deux cantons. Les Vaudois voteront en effet en automne sur l'initiative «Vivre et voter ici», qui veut concéder le droit de vote et d'éligibilité cantonal. La Constituante genevoise veut ajouter au droit de vote communal le droit d'éligibilité. **Yelmarc Roulet**